

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mercredi 18 juillet 2012 à 20h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr, Nadia Debbabi et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Robert Vaillancourt.

---

**1.- Constatation du quorum et ouverture de la séance.**

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mercredi 18 juillet 2012 à 20 h 37.

**2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Ville de Huntingdon**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du **mercredi 18 juillet 2012**, à **20h00**, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution - Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec;  
*(Droit de véto exercé par le maire pour cette résolution)*
4. Résolution - Politique familiale : Mandat à la Maison des Jeunes de Huntingdon ;  
*(Droit de véto exercé par le maire pour cette résolution)*
5. Résolution - Fonds de démarrage pour les loisirs de Huntingdon ;  
*(Droit de véto exercé par le maire pour cette résolution)*
6. Résolution – Autorisation de financer le déficit 2011 du Centre Régional de Triage de Huntingdon;
7. Résolution - Règlement global dans le dossier d'expropriation et poursuite au civil (Susan Jandreau);
8. Résolution - Démolition: immeubles situés au 9-11 et 13-15 de la rue Prince;
9. Résolution – Paiement programmation TEC 2010-2013;
10. Résolution - Marge de crédit temporaire pour le financement des travaux, dont le règlement partiel de 137 298,21 \$;
11. Point d'information - Équipements de compostage;
12. Résolution – Contrat du traitement des matières organiques à BioGénie;

13. Résolution – Offre de partenariat : installation des équipements de traitement des matières compostables;
14. Résolution - Demande au ministre des Affaires municipales - Dérogation dans le processus d'appels d'offres pour le compostage;
15. Résolution - Embauche de madame Patricia Breton O'Connor à titre de préposée à la SAAQ;
16. Résolution – Autorisation de signature pour la location de bureaux avec la CDC et le CRESO ;  
(*Locaux situés au 72, rue Dalhousie*)
17. Résolution – Autorisation de signature d'un bail avec monsieur Marc Lacroix;
18. Résolution - Autorisation de signature de la Convention d'arbitrage concernant l'établissement des contributions financières du CIT du Haut-St-Laurent, pour les années 2009, 2010 et 2011;
19. Résolution - CIT du Haut-St-Laurent – Circuit d'autobus vers Valleyfield;
20. Résolution – Demande de rénovation de la façade du 2A, rue Henderson en vertu du règlement sur les PIIA # 637-2001; (*L'Ami du Dollar*)
21. Résolution - Dossier Mariannick Houegbonou : Plainte de destitution;
22. Résolution – Report de la séance ordinaire du 6 août 2012;
23. Résolution – Remerciements aux Services des incendies des municipalités de Godmanchester et Sainte-Barbe;  
(*Incendie près de l'usine d'épuration le 12 juillet 2012*)
24. Résolution - Lettre de Sabia Feddag;
25. Période de questions du public;

Levée de la séance

---

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**12-07-18-3014**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du mercredi 18 juillet 2012 tel que lu par monsieur le maire avec les modifications suivantes :  
Les points 7, 17 et 18 sont reportés à une séance ultérieure.

Adopté

## **3. Déclaration en faveur de l'éducation publique au Québec**

Suite au droit de veto de M. le maire, la résolution numéro 12-07-03-2991 adoptée à l'unanimité le 3 juillet 2012, par laquelle le conseil appuie la déclaration prononcée en faveur de l'éducation publique au Québec à l'occasion du Sommet sur l'éducation publique au Québec, tenu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin derniers par la Fédération des commissions scolaires du Québec, est resoumise pour approbation.

**12-07-18-3015**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** la résolution numéro 12-07-03-2991 adoptée à l'unanimité le 3 juillet 2012 est approuvée de nouveau, le tout en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté

**4. Politique familiale : Mandat à la Maison des Jeunes de Huntingdon**

*(Droit de veto exercé par le maire pour cette résolution)*

Après discussion entre les membres du conseil, le point est reporté à la prochaine séance du mois d'août 2012.

**5. Fonds de démarrage pour les loisirs de Huntingdon**

Suite au droit de veto de M. le maire, la résolution numéro 12-07-03-2992 adoptée à l'unanimité le 3 juillet 2012, par laquelle le conseil accorde un montant de 5 000 \$ pour un fonds de démarrage pour le financement de la campagne de promotion, est resoumise pour approbation.

**12-07-18-3016**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** la résolution numéro 12-07-03-2992 adoptée à l'unanimité le 3 juillet 2012 est approuvée de nouveau, le tout en application de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté

**6. Autorisation de financer le déficit 2011 du Centre Régional de Triage de Huntingdon**

**Attendu que** le Centre Régional de triage de Huntingdon (CRTH) est un organisme périmunicipal de la Ville de Huntingdon, soit un organisme qu'il contrôle ;

**Attendu que** l'organisme a pour seule activité le triage des matières recyclables de la Ville ;

**Attendu que** le résultat d'opération de l'exercice 2011 du CRTH présente un déficit de 12 275,30 \$ ;

**12-07-18-3017**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le financement du déficit d'opération 2011 du Centre Régional de Triage de Huntingdon pour un montant de 12 275,30 \$.

Adopté

**Démolition: immeubles situés au 9-11 et 13-15 de la rue Prince**

**Considérant que** la Ville est propriétaire depuis le 12 juillet 2012 des immeubles du 9-11 et 13-15 de la rue Prince connus comme étant respectivement les lots 3 230 305 et 3 230 303 du cadastre du Québec ;

**Considérant que** ces deux immeubles seront démolis aux fins de créer un stationnement municipal public pour le bénéfice des usagers, des clients et des automobilistes devant se rendre dans ce secteur par affaires et ce, afin de désengorger le stationnement dans les rues concernées et ainsi augmenter la sécurité et accroître l'embellissement de l'environnement urbain immédiat;

**Considérant que** les locataires devront quitter leur logement au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2012 ;

**12-07-18-3018**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise la gratuité des loyers aux locataires du 9-11 et 13-15 de la rue Prince jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2012, jour auquel les locataires devront avoir quitté les lieux. Le conseil pourra réviser le dossier à la fin d'août 2012.

**Que** la Ville verse aux locataires une indemnité équivalente à trois (3) mois de loyer.

**QU'**une lettre soit transmise aux locataires afin de les aviser des intentions de la Ville.

Adopté

**9. Paiement programmation TECQ 2010-2013**

**Considérant** l'entente de règlement hors cour quant à l'action en garantie entre Pavages D'Amour Inc., le Procureur général du Québec agissant pour le ministère des Transports du Québec et la Ville de Huntingdon pour le dossier du pavage de la rue Châteauguay ;

**12-07-18-3019**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise l'utilisation partielle d'un montant de 137 298,21 \$ du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ) pour effectuer le paiement à Pavages D'Amour Inc. selon le règlement hors cour.

Adopté

**10. Marge de crédit temporaire pour le financement des travaux, dont le règlement partiel de 137 298,21 \$**

**Attendu que** la Ville doit financer les travaux de la 1<sup>ère</sup> couche de pavage de la rue Châteauguay en vertu de l'entente intervenue avec le Ministère des Transports du Québec ;

**Attendu que** la Ville désire financer le coût de ces travaux à même le retour de la Taxe d'accise sur l'essence (TECQ) ;

**Attendu** les délais de versement de la subvention TECQ.

12-07-18-3020

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Ronald Critchley  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise une marge de crédit temporaire d'un montant de 137 298,21 \$ pour le financement des travaux d'asphaltage effectué par Pavages D'Amour Inc. dans l'attente de l'encaissement de la subvention TECQ.

**Que** le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la trésorière Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, les documents relatifs à la marge de crédit temporaire.

Adopté

**11. Point d'information - Équipements de compostage**

La Ville désire se procurer une unité de traitement modulaire BG-Box offert par Le Groupe Biogénie pour le traitement des matières organiques. Le coût est d'environ 350 000 \$. Une demande de subvention sera soumise au ministère. Une unité de 40 m<sup>3</sup> peut traiter jusqu'à 1 000 tonnes de matières par année. L'emplacement devra respecter les lignes directrices du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le site de l'usine d'épuration serait la meilleure option et correspondrait aux exigences du ministère. Un certificat d'autorisation devra être émis par ce ministère.

**12. Contrat du traitement des matières organiques à BioGénie**

**Considérant que** la Ville souhaite débiter la collecte et le compostage des matières organiques sur son territoire ;

**Considérant** l'offre de services de la compagnie Biogénie, au nom de GSI Environnement Inc., pour la valorisation de matières organiques triées à la source provenant de la Ville pour être disposé à leur Centre Régional de Valorisation de la Biomasse situé à Bury;

12-07-18-3021

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la Ville accepte l'offre de service No G12-029 de la compagnie Biogénie, au nom de GSI Environnement Inc., pour la valorisation de matières organiques triées à la source provenant de la Ville pour être

disposées à leur Centre Régional de Valorisation de la Biomasse situé à Bury.

**Que** la tarification pour la réception au Centre Régional de Valorisation de la Biomasse de Bury est de 60,00\$/t.m.h. plus les taxes applicables.

**Que** la durée de l'entente est d'un (1) an à compter de la signature du contrat.

**Que** le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la directrice générale Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'offre de service No G12-029 avec la compagnie Biogénie.

Adopté

### **13. Offre de partenariat : installation des équipements de traitement des matières compostables**

Point d'information discuté au point 11.

### **14. Demande au ministre des Affaires municipales - Dérogation dans le processus d'appels d'offres pour le compostage**

**Considérant** que l'équipement proposé par Le Groupe Biogénie répond aux besoins de la Ville en ce qui a trait au traitement des matières organiques ;

**Considérant** l'offre de la compagnie d'implanter gratuitement pendant une année entière une unité de traitement modulaire BG Box sur le territoire de la municipalité en échange de servir de vitrine au produit.

12-07-18-3022

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que la Ville de Huntingdon soit exempté du processus d'appel d'offres public pour l'achat d'un composteur.

Adopté

### **15. Embauche de madame Patricia Breton O'Connor à titre de préposée à la SAAQ**

**Attendu que** Mme Stéphanie Ricard doit quitter son emploi pour un congé de maternité ;

**Attendu que** la Ville doit nommer une préposée aux opérations à temps partiel pour le remplacement de Mme Ricard;

12-07-18-3023

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'embauche de madame Patricia Breton O'Connor, pour la durée du congé de maternité de Mme Stéphanie Ricard.

**Que** l'employé soit affecté au poste de préposée aux opérations de la Société de l'assurance automobile du Québec ainsi qu'au poste d'agente d'administration à l'Hôtel de Ville à compter du 23 juillet 2012.

**Que** l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires.

Adopté

**16. Autorisation de signature pour la location de bureaux avec la CDC (Locaux situés au 72, rue Dalhousie)**

*La conseillère Nadia Debbabi mentionne qu'elle ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'elle est en conflit pour ce point.*

**Considérant que** la Corporation de Développement Communautaire du Haut-St-Laurent (CDC) désire louer un espace dans l'immeuble commercial du 72, rue Dalhousie ;

**12-07-18-3024**

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec la Corporation de Développement Communautaire du Haut-St-Laurent pour la location d'un local commercial d'une superficie approximative de 631 p.c., au complexe industriel du 72, de la rue Dalhousie, suite 100 B à Huntingdon, suivant les termes et conditions inscrits au bail.

Adopté

**19. CIT du Haut-St-Laurent – Circuit d'autobus vers Valleyfield**

Considérant que le CIT du Haut-Saint-Laurent entend mettre en place un circuit d'autobus qui traversera le territoire de notre municipalité vers la ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Considérant que le CIT du Haut-Saint-Laurent offre à la Ville de Huntingdon d'être membre de ce circuit, du 13 août au 21 décembre 2012, au coût de 2 \$/citoyen ;

**12-07-18-3025**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal accepte d'adhérer au circuit d'autobus du CIT du Haut-Saint-Laurent vers la ville de Salaberry-de-Valleyfield, au coût de 2\$/citoyen, pour la période du 13 août au 21 décembre 2012.

Adopté

**20. Demande de rénovation de la façade du 2A, rue Henderson en vertu du règlement sur les PIIA # 637-2001; (L'Ami du Dollar)**

**Attendu que** des plans de réaménagement de la façade du commerce «L'Ami du Dollar», situé au 2A rue Henderson, dont le propriétaire de l'immeuble est Gestion G. & M. Ménard Inc., ont été déposés pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001;

**Attendu que** le projet prévoit un agrandissement du bâtiment principal par la création d'un vestibule de 125 pieds carrés, ayant approximativement 4 pieds 10 pouces et demi par 29 pieds et 3 pouces, et un réaménagement de la façade en stuc de bétons et briques avec des couleurs dans les tons de gris ;

**Attendu que** le CCU recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de rénovation de la façade du commerce «l'Amie du Dollar» situé au 2A rue Henderson, lot 4485821, en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001;

**12-07-18-3026**

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le projet de réaménagement de la façade du commerce «l'Amie du Dollar», située au 2A, rue Henderson, lot 4485821, propriété de Gestion G. & M. Ménard Inc., selon les plans déposés en vertu du règlement sur les PIIA #637-2001

Adopté

**21. Dossier Mariannick Houegbonou : Plainte de destitution**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**22. Report de la séance ordinaire du 6 août 2012**

**Considérant que** la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon est prévue pour le lundi 6 août 2012 ;

**Considérant que** l'Hôtel de Ville sera fermé pour les vacances estivales du 23 juillet au 3 août 2012 ;

**12-07-18-3027**

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise que la séance ordinaire du lundi 6 août 2012 soit reportée au lundi 13 août 2012 à 20h00.

Adopté

**Remerciements aux Services des incendies des municipalités de Godmanchester et Sainte-Barbe  
(Incendie près de l'usine d'épuration le 12 juillet 2012)**

**Considérant qu'**un incendie s'est déclaré, du à la chaleur extrême, dans les résidus de feuilles et de branches près de l'usine d'épuration le 12 juillet 2012 ;



**Considérant** l'entraide apportée par les services d'incendies des municipalités de Godmanchester et Ste-Barbe ;

**12-07-18-3028**

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille  
Appuyé par le conseiller Claude Racine  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal offre ses remerciements aux services des incendies des municipalités de Godmanchester et de Ste-Barbe pour l'entraide apportée à la Ville de Huntingdon lors de l'incendie du 12 juillet 2012.

Adopté

**Lettre de Sabia Feddag;**

Ce point est annulé.

La conseillère Nadia Debbabi dépose sa lettre de démission en tant que responsable des questions familles de la Ville de Huntingdon.

**Période de questions du public;**

Aucune personne n'est présente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 27.

---

Stéphane Gendron, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière